

Image not found or type unknown



Stationnement privatif en copro

Par **Melimelo57**, le **29/06/2019** à **08:39**

Bonjour, le soucis est le suivant. Mon compagnon et moi même avons fait l'achat d'un appartement en copro avec un stationnement privatif. Problème, l'aménagement extérieur n'est pas terminé mais l'emplacement de notre place de parking est accessible seulement il n'est pas délimité au sol. Nous sommes en conflit du coup avec des voisins qui ont pris l'habitude de se garer à cet endroit sans nous demander notre avis. Nous avons gentilement expliqué que c'était un emplacement privatif et que nous l'avions payé. Ils ne veulent rien entendre et continuent à se garer à cet endroit. Ma question est la suivante : sont-ils en leur droit de le faire car pas de marquage ? Sachant que cet emplacement apparaît sur le cadastre signé devant notaire ? Merci